

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

**PORT** : Pour la livraison en France, le port est consenti gracieusement pour toute commande d'un montant supérieur à 2000 € net, hors taxes. Pour les commandes en France en dessous de 2000 €, le port est forfaitairement facturé à 3 % du montant net, hors taxes, avec un minimum de 50 €.

Les expéditions spéciales (colis EXPRESS ...) sont néanmoins facturées en sus.

**MINIMUM DE COMMANDE** : Les commandes d'un montant inférieur à 300 €, ou 600 € hors taxes pour les relais électromécaniques, ne sont pas acceptées. Dans le cas où une commande ne remplissant pas cette condition nous serait transmise, notre société appliquerait la facturation de ce montant minimum.

**FABRICATION PARTICULIERE** : Dans le cas de commandes nécessitant des frais spécifiques d'études et de fabrication, nous nous réservons la faculté de demander le versement d'acomptes dont le montant et les échéances sont précisés soit lors de notre devis, soit dans notre accusé de réception de commande.

En cas d'annulation de commande, les acomptes versés resteront acquis à notre société.

**EMBALLAGE** : Les emballages cartons et caisses bois ne peuvent en aucun cas être repris. Les containers restant notre propriété et qui donnent lieu à une location doivent nous être retournés dans les huit jours de l'arrivée du colis à destination. Au cas où ce délai serait dépassé, nous serions fondés à réclamer des indemnités journalières pour immobilisation.

**ESSAI ET RECEPTION EN USINE** : Nos marchandises ne sont recettées dans nos usines que sur demande expresse de l'acheteur et suivant les modalités convenues lors de la commande. Les frais et dépenses correspondants, et, notamment, les frais de vacation et de procès-verbal sont à la charge de l'acheteur.

**RECLAMATION ET REPRISE DE MARCHANDISE** : Les produits fabriqués sur spécifications clients ne sont repris qu'après accord de notre service commercial. Le prix de reprise ne pourra excéder 35% du prix facturé.

Pour les produits standards et afin de tenir compte des frais éventuels de remise en état ou du coût du contrôle et du réétalonnage du matériel, le prix de reprise sera, au mieux, de 60 % du prix facturé pour le matériel neuf.

**ANNULATION DE COMMANDE** : Si l'annulation est signifiée et acceptée par la société avant l'engagement des fabrications, le montant des approvisionnements spécifiques, des frais d'études et de gestion seront facturés à hauteur de 35 % du prix des articles annulés, avec un minimum de 300 € hors taxes par commande.

